

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil communal

du 3 octobre 2011

Président : M. Salvatore Di Spirito
Secrétaire : Mme Martine Cuennet
Scrutateurs : MM. Marcel Cloux et Jean-Bruno Wettstein
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 30 août 2011 pour le

lundi 3 octobre 2011 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ORDRE DU JOUR est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2011
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination de la Commission de recours en matière de taxes, impôts et fichiers informatiques communaux, pour la législature 2011-2016
7. Nomination de la Commission d'urbanisme, pour la législature 2011-2016
8. Nomination de la Commission municipale chargée d'étudier la motion liée à « *la faisabilité de la création d'une Halle polyvalente pour la vie sociétale de notre région et plus particulièrement la jeunesse* » déposée par M. Cyril Guinchard au nom du PLR-Les Radicaux.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. **No 889-11** Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, pour la législature 2011-2016
10. **No 890-11** Octroi à la Municipalité d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence, pour la législature 2011-2016
11. **No 891-11** Octroi à la Municipalité d'une autorisation de participation à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, acquisitions de participations dans des sociétés commerciales, pour la législature 2011-2016
12. **No 892-11** Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider, pour la législature 2011-2016
13. **No 893-11** Demande de crédit pour le remplacement du parc informatique communal, de même que le renouvellement du site internet communal et la création de son application « smartphone »

14. **No 894-11** Demande de crédit pour le réaménagement de la surface de la patinoire naturelle de L'Auberson

15. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance extraordinaire de la nouvelle législature en saluant la Municipalité, les conseillers communaux, les élèves de la classe de 9^e VSG, les représentants de la presse et le public. Il donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Philippe Duvoisin et Cédric Roten.

47 conseillères et conseillers sont présents et 7 sont excusés

Sont excusés :

MM. Bahrami Michel, Bühler Michel, Nobs Sébastien, Py Jean-Samuel, Scholz Reinhard, Tagini Raphaël et Vuissoz Eric.

2. Assermentations

M. le Président appelle MM. Court Nicolas, Guichard Cyril, Luthringer Thierry, Pahud Yvan, Piguet Jean-Claude et Troyon Olivier qui sont assermentés.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président a reçu le 6 septembre 2011 un courrier de M. Jelk concernant des travaux de fouille. Il donne lecture de cette lettre et la remet à la Municipalité qui se charge d'y répondre.

M. le Président demande à chaque conseiller de se présenter avant d'intervenir dans les débats.

5. Communications municipales

Monsieur le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité - **dans sa séance du 20 juin 2011** - a décidé :

-- d'engager **M. Mike SOARES** en qualité d'apprenti agent en information documentaire à la Bibliothèque scolaire du 2 août 2011 au 31 juillet 2014.

La Municipalité - **dans sa séance du 27 juin 2011** - a préavisé favorablement à :

-- l'engagement de **M. Yoann CHAMPOD** du 4 juillet 2011 au 29 octobre 2011 en qualité de forestier-bûcheron.

-- la rupture du contrat d'apprentissage d'Adriano MACALUSO avec effet au 30 juin 2011. Cette décision a été prise en concertation avec l'intéressé et le Centre Professionnel du Nord Vaudois afin de lui permettre de réorienter ses activités professionnelles.

La Municipalité - **dans sa séance du 4 juillet 2011** - a pris connaissance avec satisfaction des réussites aux examens finaux de :

- Méganne DICK, apprentie de commerce Profil E;
- Annouck CACHIN, apprentie de commerce Profil B;
- Fabien JACCARD, apprenti menuisier;
- Gaël LE NOENE, apprenti forestier-bûcheron.

Nous formulons à toutes les personnes citées ci-avant plein succès dans leurs fonctions pour le personnel rentrant et nos meilleurs vœux pour la poursuite de leur activité professionnelle à celles et ceux qui quittent l'Administration communale.

2. Organisation du travail de la Municipalité

La Municipalité vous informe que l'activité hebdomadaire de M. Franklin Thévenaz, Syndic, se répartit sur la base d'une présence de 3 jours à Sainte-Croix pour les activités communales. Cette organisation est conforme au taux d'activité fixé pour le poste de Syndic, arrêté à 50%, conformément aux décisions municipales lors de la répartition des dicastères le 19 mai 2011. En parallèle, les activités professionnelles de M. F. Thévenaz au sein du Département des affaires étrangères lui requièrent une présence de 2 jours par semaine à Berne ou/et l'étranger.

En ce qui concerne l'activité des Municipaux dont le taux est fixé à 25% par personne, nous portons à votre connaissance qu'il est réparti sur l'ensemble de la semaine en fonction des besoins des dossiers.

Pour rappel, les membres de la Municipalité sont à disposition de la population et c'est avec plaisir qu'ils reçoivent sur rendez-vous. Sur cette base, nous invitons la population à contacter le Greffe municipal au 024 455 41 41 ou par courriel : commune@sainte-croix.ch.

3. Centrale de Chauffage à distance - Projet Croixcad

La Municipalité – dans sa séance du 29 août 2011 – a pris connaissance de la rentrée des soumissions liées à la mise en place des échangeurs de chaleur à l'interne des bâtiments, de même que les adaptations des régulations de ces derniers. Sur cette base, nous constatons que la première évaluation par le bureau d'ingénieur est trop basse, tenant compte qu'elle n'était pas basée sur des rentrées d'offres des différents corps de métiers concernés, soit : électricité, appareillage et régulation. Cela s'explique par le fait de délais très courts imposés pour la rédaction du préavis 868-10 « Adoption du contrat CAD et demande de crédit pour l'adaptation de nos propres installations ». Au vu de ce qui précède, la Municipalité a décidé d'entreprendre une première étape en respectant les limites budgétaires du crédit accordé par le Conseil en juin 2010 (Chf 100'000.-). En parallèle, de demander de nouvelles offres comparatives qui permettront de soumettre au Conseil communal un préavis destiné à obtenir un crédit complémentaire afin de permettre la réalisation de la deuxième et dernière étape des travaux de raccordements.

4. Prochaine séance du Conseil Communal

La Municipalité porte à votre connaissance qu'en raison du renouvellement de notre arrêté d'imposition et du délai imparti par le Canton pour le dépôt de ce dernier, la Municipalité a fixé une séance extraordinaire le **lundi 7 novembre 2011**. Pour information et au vu de la procédure budgétaire et planification financière en cours, il n'était pas possible d'inscrire ce préavis à l'ordre du jour du Conseil communal du 3 octobre 2011. Nous vous remercions de votre compréhension.

La séance ordinaire du **12 décembre 2011** est quant à elle maintenue.

5. Réponse à la question posée en séance ordinaire du Conseil communal du 27 juin 2011

- **M. Jack SUEUR intervient au sujet de la Place du Pont, au vu du nombre de personnes qui traversent venant du Centre Sportif, la signalisation pourrait être meilleure, il ajoute que les passages sont mal marqués et dangereux pour les piétons**

La Municipalité porte à votre connaissance que les travaux de réfection du passage à piétons ont été réalisés tel que demandé par l'interpellateur et constaté par le Secteur des travaux. En ce qui

concerne son amélioration en termes de sécurité, nous tenons à vous confirmer que l'aménagement actuel est conforme aux vœux du Bureau pour la Prévention des Accidents (BPA) et aux recommandations du Service cantonal des routes.

6. Nomination de la Commission de recours en matière de taxes, impôts et fichiers informatiques communaux, pour la législature 2011-2016

Discussion

M. Eric Chambettaz apporte une remarque concernant le point 6 de l'ordre du jour : « fichiers informatiques ». Dans la gazette « Canton – Commune », périodique à l'intention des autorités et des administrations communales reçu ce jour, page 3, sous le titre en grand et en gras : « Interdites », il est écrit que l'ancienne commission de recours en matière de fichiers informatiques et de protection des données a été supprimée. Se basant sur cet article, dont il donne lecture, il demande qu'on retire le terme « *fichiers informatiques* » à la fin de « *commission de recours en matière de taxes et impôts* ».

M. le Président demande qui veut s'exprimer à ce sujet.

M. Philippe Gueissaz répond qu'il n'a pas lu La Gazette ce matin et n'a pas de recul pour répondre à cette question.

M. Daniel Jaccard rejoint M. Eric Chambettaz en déclarant qu'il ne faut pas dire « fichier informatique » comme on l'entend à la commune, mais « logiciel informatique ».

M. Philippe Gueissaz demande si le Conseil communal peut voter à ce sujet.

Fin de discussion

Nomination de la Commission de recours en matière de taxes, impôts et logiciels informatiques communaux, pour la législature 2011-2016

Chaque parti propose ses représentants :

PLR	MM. Nicolas Court, Luc Jaccard et Sébastien Nobs
PS	Mmes Lydia Rossy et Elfriede Tannenberger, M. Antonio Buyo
UDC	Mme Geneviève Rochat

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

7. Nomination de la Commission d'urbanisme, pour la législature 2011-2016

Chaque parti propose ses représentants :

PLR	MM. Salvatore Di Spirito, Thierry Dumoulin et Olivier Renaud
PS	MM. Reinhard Scholz, Pierre-Alain Gerber et Eric Chambettaz
UDC	M. Nicolas Werren

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

8. Nomination de la Commission municipale chargée d'étudier la motion liée à « la faisabilité de la création d'une Halle polyvalente pour la vie sociétale de notre région et plus particulièrement la jeunesse » déposée par M. Cyril Guinchard au nom du PLR-Les Radicaux.

Cette commission comprendra trois conseillers. Chaque parti propose son représentant :

PLR	M. Antony Joseph
PS	M. Allan Muller
UDC	M. Yvan Pahud

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. No 889-11 Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, pour la législature 2011-2016

Le rapport de la commission est lu par **M. André Georges**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier et de se prononcer sur ce préavis s'est réunie le mardi 6 septembre 2011 à la salle de la Municipalité.

Tous les membres de la commission étaient présents, soit Mme Martine Cuennet, MM. Antonio Buyo, Edouard Nekaka, Dionisio Baptista, Louis-Claude Villiger, Daniel Monnier et le rapporteur, Georges André.

M. le Syndic, Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux, Luc Martin, José Gonzalez et Cédric Roten ainsi que le Secrétaire municipal, M. Michel Staffoni étaient présents.

Après une introduction de M. le Syndic, la séance est ouverte par la lecture du préavis.

Celui-ci propose que la Municipalité ait la latitude pour l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à une valeur de Chf 120'000.- et, pour les acquisitions d'immeubles et de droits réels et immobiliers, de Chf 40'000.-.

Par rapport à la législature précédente, les augmentations souhaitées sont de respectivement Chf 20'000.- et Chf 10'000.-. Cette majoration est sollicitée principalement en raison de la tendance à la hausse du marché immobilier.

Afin de mesurer les effets de ces dispositions, les actes réalisés sur les deux années précédentes sont listés comme suit :

- quatre ventes pour un total 2'227 m² pour un montant de Chf 133'870.- (moyenne Chf 65,14/m²),
- cession de 7'619 m² pour le football,
- achat d'une parcelle de 253 m² pour un montant de Chf 8'855.-.
- Pour les ventes, il est précisé qu'il s'agit de parcelles de petites surfaces attenantes à celles des acquéreurs cédées essentiellement pour des raisons de commodités. Une vente d'une surface totale de 1'407 m² fait exception.

Il est évoqué la question d'introduire la notion de surface maximale. Cette approche est abandonnée dans la mesure où elle pourrait nuire à l'acquisition de biens à faible valeur au m² tels que les terrains forestiers.

A l'unanimité, La Commission accepte les conclusions du préavis sans adjonction.

Conclusion

A l'appui de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'accorder** à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6, de la loi sur les Communes du 28 février 1956 (état au 1^{er} janvier 2011), une autorisation générale valable durant la période législative du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016
- **de statuer :**
 - **sur les aliénations** dont la valeur n'excède pas Chf 120'000.-,
 - **sur les acquisitions** d'immeubles et de droits réels et immobiliers dont la valeur n'excède pas Chf 40'000.-, frais d'acte et d'abornement non compris.

Fin de citation

Discussion

M. Nicolas Werren signale que M. Daniel Monnier n'a pas été cité dans le rapport. M. André Georges reconnaît qu'il s'agit effectivement d'un oubli. M. le Président déclare que cela sera corrigé dans le rapport pour le procès-verbal.

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

10. No 890-11 Octroi à la Municipalité d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence, pour la législature 2011-2016

Le rapport de la commission est lu par **M. Eric Chambettaz**, en remplacement de M. Michel Bühler, rapporteur, absent et excusé.

Citation

La Commission s'est réunie en salle de la Municipalité le mardi 6 septembre 2011, à 18h30.

Elle était composée de Mme Gerty Nicolier, Mme Lydia Rossy - remplaçant Sylvain Fasola - et de MM. Pierre-Alain Gerber - remplaçant Elfriede Tannenberger - Thierry Dumoulin, Jean-René Marguet, Paul-André Simon et Michel Bühler, rapporteur, remplaçant Reinhard Scholz.

La Municipalité était représentée par M. le syndic Franklin Thévenaz, par les municipaux Cédric Roten, José Gonzalez et Luc Martin, secondés par M. Michel Staffoni, secrétaire municipal.

En accord avec le Règlement cantonal sur la comptabilité des communes et l'article 84 du Règlement du Conseil communal de Ste-Croix, le préavis a pour but d'octroyer à la Municipalité la possibilité de couvrir des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, qui n'ont pas pu être prévues au budget.

En ce qui concerne, premièrement, les dépassements de crédits du budget de fonctionnement, la Municipalité propose d'en fixer le plafond à Chf 30'000.- par cas.

Suivant l'article 84 du Règlement du Conseil communal, ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil, dans le cadre du préavis sur les crédits complémentaires de fin d'année.

En ce qui concerne, secondement, les cas d'intervention d'urgence, la Municipalité propose d'en fixer le plafond à Chf 100'000.- par cas. Une telle intervention d'urgence peut être nécessaire, par exemple, lors d'une panne de chauffage dans un bâtiment public, ou lors de la rupture d'une grosse canalisation.

La dépense engagée dans ce cas fera l'objet d'un préavis au Conseil dans les meilleurs délais, soit dès que toutes les données techniques et financières seront réunies.

Quelques explications sont données par la Municipalité:

1 Les autorisations demandées portent sur des sommes semblables à celles qui avaient été octroyées lors de la précédente législature. Celles-ci paraissent raisonnables, et permettent un fonctionnement souple du ménage communal.

2 Au cours de la législature précédente, aucune intervention d'urgence n'a été nécessaire.

3 La Municipalité s'engage à éviter tout abus dans l'utilisation de ces sommes, et à suivre au plus près les données du budget.

4 Ce préavis a pour but de permettre à la Municipalité de travailler de manière souple et efficace, sans porter préjudice aux compétences attribuées au Conseil communal.

Après une courte discussion, la Commission décide, à l'unanimité, d'adopter les conclusions du préavis.

Conclusions:

Le Conseil communal de Ste-Croix,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- **d'autoriser** la Municipalité, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Chf 30'000.- par cas au

maximum; ces dépenses seront ensuite approuvées par le Conseil communal au plus tard lors de la dernière séance du Conseil communal;

- **de fixer** à Chf 100'000.- par cas le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement; ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil communal par voie de préavis.
- **Les autorisations** sont accordées à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président relit les conclusions du rapport.

Soumises au vote, elles sont acceptées à l'unanimité.

- 11. No 891-11** Octroi à la Municipalité d'une autorisation de participation à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, acquisitions de participations dans des sociétés commerciales, pour la législature 2011-2016

Le rapport de la commission est lu par **Mme Geneviève Rochat**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie en date du 6 septembre à 19h dans la salle de la Municipalité.

Elle était composée des membres suivants :

MM. Buyo Antonio (remplaçant M. Bernard Jean-Pierre), Gerber Pierre-Alain, Muller Allan, Bertrand Frédéric, Gueissaz Philippe, Guignard Olivier et Mme Rochat Geneviève, rapporteur.

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzales, Philippe Duvoisin et Cédric Roten étaient présents.

M. Franklin Thévenaz nous explique tout d'abord qu'il n'y a aucun changement dans la forme ou dans le montant de ce préavis par rapport à la dernière législature. La Municipalité reçoit plusieurs demandes chaque semaine de sociétés ou associations souhaitant la participation de la Municipalité. Il nous cite en exemple quelques participations en dehors de notre Commune : - Cité des Bains - Aéroport de Genève – Grand St-Bernard. Il y a aussi TV Vaud, dans laquelle nous avons un droit de siège au Comité suite à notre participation financière. En échange de cette participation, nous bénéficions donc d'un droit de regard sur la santé financière des Sociétés ou Associations dans lesquelles nous mettons de l'argent.

La commission a souhaité savoir ce qu'il en était du Manège d'Yverdon qui a changé de mains récemment. M. Luc Martin nous a répondu que nous recevions chaque année un fascicule avec les rapports de comptes, mais que nous n'avions pas de nouvelles depuis cette année.

La question a également été posée de savoir si certaines parts ou actions pouvaient être vendues. M. Luc Martin nous confirme que c'est possible, mais uniquement dans certains cas bien précis. La loi veut protéger les Municipalités de certaines situations scabreuses lors de prises de participations, mais vendre ne pose pas de problème, dans la mesure où la Municipalité utiliserait le produit d'une vente par exemple pour consolider un prêt bancaire.

Il nous est également expliqué que le montant de Chf 5'000,- par an est réparti en fonction des objets. Il serait possible en cas de besoin de redemander un montant supplémentaire au Conseil communal.

Nous remercions M. le Syndic et MM. les Municipaux pour les explications qu'ils nous ont données au sujet de ce préavis.

Conclusion

C'est à l'unanimité de la Commission que nous vous proposons d'accepter le préavis 891-11 tel que proposé par la Municipalité, soit :

- **d'accorder** à la Municipalité une autorisation de participation à la constitution de Sociétés commerciales, d'associations et de fondations, acquisitions de participations dans des sociétés commerciales, pour la Législature 2011-2016.

Fin de citation

Discussion

M. Philippe Gueissaz prie M. le Président de bien vouloir modifier les conclusions du rapport en mentionnant le montant de Chf 5'000.- qui n'y figure pas.

Mme Geneviève Rochat donne lecture des conclusions modifiées comme suit :

« C'est à l'unanimité de la Commission que nous vous proposons d'accepter le préavis 891-11 tel que proposé par la Municipalité, soit :

- **d'accorder** à la Municipalité une autorisation de participation à la constitution de Sociétés commerciales, d'associations et de fondations, acquisitions de participations dans des sociétés commerciales, pour un montant de Chf 5'000.- par an pour la législature 2011-2016. »

Fin de discussion.

M. le Président relit les conclusions du rapport.

Soumises au vote, elles sont acceptées à l'unanimité.

12. No 892-11 Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider, pour la législature 2011-2016

Le rapport de la commission est lu par **M. Daniel Jaccard**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis Municipal 892-11, s'est réunie le mardi 6 septembre 2011 à 19h30 en salle de Municipalité.

Elle était composée de Mmes Margot Christine, Gaillard Claudine, et de MM Buehler Michel, Gerber Pierre-Alain, Heintz Ludovic, Jaccard Luc et Jaccard Daniel, rapporteur.

La Municipalité incorpore ainsi que le secrétaire Municipal étaient présent, nous les remercions pour les renseignements et les explications qui nous ont fournies.

L'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider, fait l'objet d'une demande au début de chaque législature.

Jusqu'à la dernière législature, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité une autorisation générale de plaider dans des litiges de peu d'importances relevant uniquement de la compétence du Juge de Paix et du Président du Tribunal de district.

Une telle autorisation générale était conforme au code vaudois de procédure civile jusqu'au 31 décembre 2010. La Canton ayant décidé de l'abroger tenant compte de plusieurs redondances avec d'autres textes de loi sur les Communes du 28 février 1956 (état au 1^{er} janvier 2011).

L'autorisation demandée aujourd'hui, s'applique à toutes les instances judiciaires, qu'elles soient administratives, pénales et civiles, et quelle que soit la valeur litigieuse de la procédure en cause.

A titre d'information, l'autorisation qui nous est demandée aujourd'hui, est utilisée en moyenne 4 à 5 fois par législature, cela permet à notre exécutif d'intervenir rapidement afin de respecter certains délais imposés et de sauvegarder au mieux les intérêts de notre commune.

Conclusion :

Fondés sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante.

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder** à la Municipalité, pour la durée de la législature 2011-2016, une autorisation générale de plaider devant toutes les instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président relit les conclusions du rapport

Soumises au vote, elles sont acceptées à l'unanimité.

- 13. No 893-11** Demande de crédit pour le remplacement du parc informatique communal, de même que le renouvellement du site internet communal et la création de son application « smartphone »

Le rapport de la commission est lu par **M. Sylvain Fasola**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis No 893 s'est réunie le mardi 6 septembre 2011 à la salle de la municipalité. Etaient présents : Mme. Mathilde Laville, MM. Michel Giret, Eric Vuissoz, Olivier Renaud, Sébastien Nobs, et Sylvain Fasola, rapporteur.

Excusé : Reinhard Scholz

MM. Franklin Thévenaz, syndic, Cédric Roten, municipal et Michel Staffoni, secrétaire municipal ont répondu à nos questions, et nous les remercions pour leurs diverses interventions.

M. Cédric Roten qualifie la solution proposée de vision cohérente tant sur le plan technique que sur la sécurité des données informatiques. Il souligne également qu'il s'agit d'une réponse à un besoin réel de la commune et trouve particulièrement intéressant le système évolutif proposé. Le coût du site internet s'explique par l'intégration d'un système de Gestion Electronique des Documents (GED) et celui-ci sera réalisé par des professionnels. A titre de comparaison le site actuel a coûté en tout environ Chf 10'000.- (emploi d'un étudiant du CPNV pendant plusieurs mois, correction et maintenance).

Bien que certaines économies seront réalisées sur le budget, compte 19x, celui-ci se trouvera impacté à la hausse pour les années à venir (environ le double). Il est cependant bon de relever, que le budget des dernières années ne reflète pas les investissements initiaux. La solution du leasing évolutif, apportera une certaine stabilité au budget informatique. A noter que Sainte-Croix, dépense actuellement par année (au budget) Chf 13.40 par habitant, alors que des communes similaires dépensent entre Chf 20.- et Chf 50.- par habitant. Avec le nouveau système Sainte-Croix dépensera environ Chf 29.- par habitant.

La commission a trouvé réponse à toutes ses questions ; il est évident que les différentes options ont été étudiées avec soin. C'est pourquoi, après une discussion intéressée et constructive, la commission a accepté, à l'unanimité, les conclusions de ce préavis.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante.

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du parc informatique communal, de même que le renouvellement du site internet communal et la création de son application « smartphone » ;
- **d'accorder** un crédit complémentaire sur le budget 2011 pour les frais de leasing par le compte 190.3163 (nouveau) de **Chf 12'100.-**. Dès le budget 2012 introduire les coûts du leasing de **Chf 72'300.-** annuel ;

- **de financer** ces montants par la trésorerie courante.

Fin de citation

Discussion

M. Yvan Pahud ne remet pas en cause la modernisation du système informatique mais il est interpellé par son coût qui atteint un total Chf 72'300.- par année. Cela représente une augmentation annuelle de Chf 23'000.- Il demande des explications à ce sujet.

M. Cédric Roten déclare que l'état actuel du parc informatique a beaucoup de retard. Il y a lieu de rattraper ce retard pour qu'il atteigne un niveau acceptable, ce qui est important pour l'administration communale. Il donne quelques explications au sujet des investissements qui sont justifiés du fait qu'il faut continuer à renouveler le parc informatique. Pour y parvenir, il est nécessaire de réinvestir régulièrement. Le remplacement proposé correspond à celui d'une informatique industrielle, chaque coût étant multiplié par 5 ou par 6 par rapport à l'informatique que chacun utilise à la maison. Il faut également tenir compte de la sécurité qui doit être mise en place.

M. Yvan Pahud revient sur sa question concernant le coût annuel qu'il trouve excessif. Cela est-il justifié d'être toujours à la pointe ? Est-ce qu'on ne pourrait pas travailler avec un système un peu moins cher ?

M. Cédric Roten répond que cela permettra d'évoluer et qu'on est loin d'être à la pointe, mais à un niveau standard. Il donne encore quelques chiffres au sujet de l'investissement prévu qui sera de Chf 210'000.- sur 3 ans, soit un roulement standard.

M. Sébastien Fasola ajoute que le budget des dernières années ne reflète pas les investissements initiaux. Le renouvellement du parc informatique justifie les augmentations actuelles. Celles-ci n'interviendront plus tous les 7 ans, mais chaque année.

M. Yvan Pahud aimerait encore savoir si l'option du leasing est la plus avantageuse.

M. Cédric Roten répond affirmativement.

Fin de discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission.

Soumises au vote, elles sont acceptées par 33 oui, 11 non et 3 abstentions.

14. No 894-11 Demande de crédit pour le réaménagement de la surface de la patinoire naturelle de L'Auberson

Le rapport de la commission est lu par **M. Eric Tagini**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis municipal no 894-11 s'est réunie le mardi 6 septembre 2011 à 20 h00 à la salle de conférence du 1^{er} étage.

Elle était composée de MM. Ludovic Heintz, remplaçant Jean-Samuel Py excusé, Michel Bühler remplaçant M. Willy Margot, excusé, Paul-André Simon remplaçant Mme Laurence Varela excusée, Jean Bietry, Anthony Joseph, Jean-Paul Krattiger et Eric Tagini, rapporteur.

En ouverture de séance, le rapporteur a demandé un instant de silence à la mémoire de M. Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, décédé ce jour.

M. Philippe Duvoisin, Municipal, accompagné de MM. Jean-Michel Duvoisin, Chef du Service Technique et Daniel Burdet, Contremaître du Secteur des bâtiments, ont assisté à notre séance et nous ont donné tous les renseignements utiles, ce dont nous les remercions.

Ces travaux sont réalisés afin d'avoir une glace praticable plus souvent qu'actuellement. L'été, les enfants des Ecoles ainsi que les familles pourront également profiter du nouvel aménagement. Ces travaux sont une suite des travaux effectués il y a une quinzaine d'années. M. Paul-André Simon relève qu'il y a déjà eu pas mal d'investissements. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une suite logique et d'opérations d'entretien.

L'entreprise qui procédera à ces travaux est spécialisée dans ce domaine. La durée des travaux est estimée à environ 12 jours. Cette entreprise spécialisée est compétitive quant aux prix, certains postes sont même situés 15 % en dessous d'autres opérations similaires.

Le procédé a été choisi avec la collaboration d'un ingénieur et l'entreprise afin d'obtenir des garanties suffisantes. Des engins de 10 tonnes seront supportés sur ce terrain.

Nous passons au fonctionnement de la patinoire. Actuellement, elle est ouverte entre 15 et 50 jours par hiver. Vous allez dire "c'est peu" !! C'est justement qu'il est difficile de la déblayer et le but de l'opération est d'augmenter la moyenne de jours d'ouverture.

La Société de Développement ainsi que les jeunes du village de L'Auberson s'occuperont des entrées et de l'entretien du bâtiment de la patinoire, en étroite coordination avec les Services communaux qui assurent l'entretien général.

Il est relevé également que cet équipement est important pour compléter l'offre touristique hivernale.

La Commission recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis No 894-11.

Conclusion :

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au réaménagement de la surface de la patinoire naturelle de L'Auberson;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 95'000.-**. Le compte No 9141.894 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2012, par le compte 170.3311.

Pour information, le coût sera de l'ordre de **Chf 20'500.-** en annuité constante tenant compte de l'amortissement du prêt sur 5 ans et des intérêts (2,5%).

Fin de citation

Discussion

M. Daniel Jaccard est persuadé que M. Pierre-Alain Gerber sera d'accord avec lui sur le fait que M. Michel Bühler n'a pas pu remplacer Mme Christine Margot, comme mentionné dans le rapport.

M. Pierre-Alain Gerber répond qu'il s'agit du remplacement de M. Willy Margot. C'est clair qu'il y a eu un lapsus.

M. Thierry Luthringer demande le renvoi du préavis no 894-11 au 7 novembre 2011.

Citation

Motivation en 3 points :

1. Si la problématique technique est bien expliquée et malgré les informations données par les employés de la commune ainsi que par M. le municipal Philippe Duvoisin, il manque dans le préavis des chiffres nous permettant de construire la problématique. Je m'explique : Les installations fonctionnent à satisfaction, le but principal est d'augmenter le nombre de jours d'ouverture. Dans ce cas j'aimerais connaître :

a. Le nombre de jours d'ouverture des dernières saisons.

b. Le nombre de jours qui n'ont pas permis le déblayement de la neige par les engins. D'après les dernières saisons A combien s'élèverait le nombre de jours d'ouverture complémentaire? 2-8-15 ?

- c. Une estimation du nombre de personnes concernées qui auraient pu en bénéficier.
- d. Donc quelle est la plus value chiffrée de cet investissement ?

2. Si l'installation fonctionne à satisfaction et si nous augmentons le nombre de jours grâce à cet investissement alors quelles en sont les conséquences :

a. Financières :

i. Amortissements sur 5 ans = Chf 20'500.-

ii. Coûts d'exploitation : sur le budget actuel Chf 6'500.- pour rémunération à M. Gremion. Pour un déblayement complémentaire de la neige et l'entretien de la glace quel est le nombre d'heures à consacrer/travaux ?

iii. Autres : aides aux bénévoles ?

3. Si l'installation fonctionne à satisfaction c'est surtout, comme la plupart de nos offres, grâce aux bénévoles qui ouvrent seuls la patinoire en soirée, durant le week-end et les vacances. Dès lors, comment eux voient la situation ? S'ils reconnaissent que ces travaux pourraient légèrement augmenter le nombre de jours d'ouverture de la patinoire, ces derniers sont surtout déterminés par la météo et leur engagement. Je pense donc qu'il aurait été judicieux que le préavis montre le partenariat qui existe entre ces jeunes et la commune afin que nous ayons une vision plus globale de la situation.

4. J'en viens à la 4^{ème} et dernière interrogation : si cela fait plus de 50 ans que la patinoire fonctionne à satisfaction comment l'évolution de cette offre est envisagée dans les 20 prochaines années en sachant que la patinoire est naturelle et quelle repose sur un marais quels sont les travaux d'investissements qui seront nécessaires ces prochaines années afin de maintenir cette offre ?

Conclusion

Les travaux demandés n'ont donc pas un impact sur la pérennisation de la patinoire de L'Auberson. Mon initiative ne remet donc pas en question le bien fait de cette offre à notre population. J'attends par contre plus de données afin que le conseil puisse estimer si l'investissement de Chf 95'000.- est fondé au regard de la plus value et s'il est efficient au regard des coûts.

Enfin, et c'est pour moi important, je n'ai pas lu dans le préavis le partenariat établi avec les bénévoles qui détermine lui le fonctionnement des installations. Comme nous le savons depuis son ouverture, sans ces derniers il n'y a pas de patinoire, c'est pourquoi je vous invite à renvoyer notre décision à notre prochain conseil afin d'avoir des chiffres probants et que les bénévoles puissent s'exprimer sur les besoins d'aujourd'hui et de demain. Basé sur l'article 74 de notre conseil je demande le renvoi de ce préavis à notre prochain conseil.

Fin de citation

M. Philippe Duvoisin s'étonne que la demande de renvoi du préavis se base sur l'article 74 du règlement du Conseil communal, puisque celui-ci offre la possibilité de reporter la votation si les réponses ne donnent pas satisfaction. Comment préjuger des réponses, si le débat n'a pas encore eu lieu ?

M. Thierry Luthringer donne lecture de l'article 74 :

« Si la Municipalité ou le 1/5 des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.

Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision de l'assemblée prise à la majorité absolue. A la séance suivante, la discussion est reprise. »

M. Yvan Pahud s'est posé les mêmes questions que M. Thierry Luthringer au sujet de l'investissement de Chf 95'000.- et du manque de mesures d'accompagnement.

Il rappelle que durant le dernier hiver, il y a eu des dysfonctionnements. La personne mandatée par la commune ne travaillait qu'en semaine, mais pas le week-end pendant lequel la patinoire n'a pas été déblayée.

Une petite machine fauchait l'herbe afin d'éviter qu'elle soit coincée dans la glace. Mais l'année passée, on a fait intervenir une entreprise spécialisée pour exécuter ce travail. La machine utilisée s'est embourbée.

Cette patinoire est naturelle et c'est la terre glaise qui garantit l'étanchéité. Maintenant qu'elle est trouée, est-ce que l'on doit réparer une erreur ? Il aimerait connaître le montant de la première facture et demande si c'est la même entreprise qui va intervenir et quelles garanties elle donne. Il ajoute que le tout venant n'est pas étanche.

M. Philippe Duvoisin reprend la chronologie de la patinoire.

A l'époque le patinage de la commune se déroulait derrière la Prise-Perrier où il y avait des marais. La patinoire était entretenue par les habitants de la Prise-Perrier. Puis les marais ont été drainés, pour capter l'eau pour les habitants de L'Auberson. Les patineurs se sont alors déplacés à l'endroit actuel qui est le plus froid et qui n'est pas un marais. Le barrage a été créé pour que l'écoulement de l'eau des lavages et des lessiveries passe par cet endroit afin de faire de la glace. Pendant des années, il y avait suffisamment d'eau.

Il est prévu de mettre une couche de tout venant pour faire un support fixe sous la glace et permettre l'intervention de véhicules plus lourds. Il faut éviter lors de la formation de la glace que l'eau s'en aille par l'écoulement. L'année passée, cela s'est produit deux fois. Un véhicule plus léger a dû aller dégager car le pont de glace s'était cassé.

Il ajoute que l'employé communal vient dégager le matin, l'après-midi ou en soirée.

Ce préavis est arrivé à la demande des habitants de Sainte-Croix qui ont signé une pétition, s'inquiétant du manque d'eau sous le pont de glace et du peu de jours d'ouverture.

Les bénévoles sont les descendants des hockeyeurs de L'Auberson ou leurs petits-enfants. La jeunesse de L'Auberson est un groupe à part. Consultées ce jour, les 5 personnes concernées sont prêtes à intervenir à nouveau avec un outil de travail plus performant pour répondre à la demande des écoles, des habitants de Sainte-Croix et des touristes. Mais bien sûr, les conditions atmosphériques ne sont pas toujours idéales.

M. Nicolas Werren s'étonne du crédit demandé. Si la couche perméable n'est plus étanche, l'entreprise qui était intervenue doit prendre ses responsabilités et remettre en état cette patinoire.

M. Yvan Pahud remercie M. Philippe Duvoisin pour sa chronologie qui est juste. Il rappelle les heures de travail des bénévoles qui ont permis à la patinoire de fonctionner et pas seulement pendant les heures de bureau. Il faut leur donner des assurances pour éviter qu'ils se retirent et éviter aussi le mécontentement des patineurs. Il ajoute qu'une patinoire naturelle a ses défauts.

M. Philippe Duvoisin explique que le responsable communal a un mandat de contrôle surtout la journée quand les patineurs sont là. Il dégage aussi la neige, actuellement plus souvent, notamment le soir pour garantir le maintien de la glace plus longtemps. Il ajoute qu'en 2009, il y a eu 27 jours d'ouverture et 35 jours en 2010. Quand la neige arrive, il faut attendre 5 à 10 jours pour refaire la glace et ce sont autant de jours perdus.

La Municipalité propose de faire appel à des spécialistes dont le travail consistera à éviter l'affaissement au moyen d'équipements adéquats.

M. Yvan Pahud réitère sa question : le travail sera-t-il exécuté par la même entreprise pour quel montant et avec quelles garanties ?

M. Luc Martin rappelle certains faits sans rien exagérer. Quand le Hockey-Club a cessé de s'entraîner à L'Auberson, il y a eu moins de motivation pour cette patinoire et une période de 10 ans d'errance a suivi. La patinoire a ensuite été remise par le Hockey-Club à la commune. Les jeunes s'y sont à nouveau intéressés. Il rend hommage à leur investissement pour entretenir cette surface de glace et redonner vie à cette patinoire qu'on veut naturelle et qui a une âme parce qu'elle est villageoise.

Il ajoute que l'étanchéité par le sous-sol n'a jamais été touchée. L'année dernière, une machine s'est enfoncée sur la partie tourbière, côté sud-ouest, mais elle n'a pas traversé la couche de marne (roche sédimentaire). L'entreprise a réparé les dégâts causés à ses frais.

La glace quant à elle se forme par un phénomène physique entre eau et gel. Ce que l'on cherche à faire, c'est diminuer la couche d'eau pour avoir un moins gros volume à geler. La patinoire reste naturelle à un endroit où l'eau arrive et où il fait toujours froid en hiver.

M. Thierry Luthringer constate que plusieurs personnes demandent d'augmenter le nombre de jours d'ouverture. Il faut toutefois accepter qu'il y a des limites. A 80 %, c'est possible, mais au-delà, c'est plus cher. Certaines de ses questions n'ont pas reçu de réponse : quel engagement va être une plus-value par rapport à l'investissement de Chf 95'000.- ? Il aurait aimé que les bénévoles soient contactés plus tôt. Il parle d'un partenariat de personnes qui trouvent des solutions en commun et s'entraident, soit la Municipalité, le Conseil communal et les bénévoles. Quelle sera l'évolution pour les 10 à 20 années prochaines ?

Comme **M. Yvan Pahud**, il dénonce un dysfonctionnement. Il demande le renvoi du préavis afin que les jeunes puissent se manifester et dire s'ils sont d'accord de collaborer. Il y aura alors un partenariat.

M. Philippe Gueissaz trouve que ce préavis est technique. Le montant du crédit demandé est cohérent. Il s'agit d'améliorer les conditions d'exploitation de la patinoire et d'augmenter les jours d'ouverture. C'est un atout touristique pour la région. L'engagement des bénévoles - qui s'investissent sans contrat signé - peut être cassé par cette polémique. Il suffit de leur donner un signal et ils seront là. Il soutient ce préavis et espère être suivi par le Conseil communal pour que cette patinoire continue à être ouverte. Selon lui, les bénévoles seront là.

M. Jean-René Marguet se dit partagé au terme de ces interventions. Il trouve que les novices n'ont reçu aucun chiffre quant au nombre de personnes qui travaillent à la patinoire, par exemple. Il aimerait être informé sur la dynamique de l'exploitation de la patinoire.

M. Olivier Troyon est étonné de l'ampleur des discussions et des garanties demandées. Il souligne que la patinoire de L'Auberson est la dernière de la région. On ne peut pas prévoir la météo pour les prochaines saisons. Il partage le point de vue de M. Philippe Gueissaz. Le dernier investissement date de 1993. Près de 20 ans se sont écoulés depuis, avant ce nouvel investissement de Chf 95'000.-. Il demande quelle aide on peut apporter aux jeunes. Parler de contrats, d'engagement écrit va tuer le bénévolat. Si on fait ces contrats, cela sera plus onéreux. On peut aussi se poser les mêmes questions quant au nombre de jours d'ouverture de la piscine.

M. le Syndic rappelle l'article 74 du règlement du Conseil communal qui est très clair : « Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision de l'assemblée prise à la majorité absolue. »

Si un autre préavis municipal est présenté dans un ou plusieurs mois, ce ne sera plus la même affaire. Le report permet de réfléchir, mais le préavis reste le même.

Un projet pour le tourisme dans la région, - dans le cadre du programme de législature, - est en préparation et sera présenté en novembre ou en décembre.

Le réaménagement de la patinoire est présenté cette année, parce que la Commune a l'argent nécessaire. Il rappelle que la commune dépense Chf 85'000.- chaque année pour la piscine. Que faire en hiver s'il n'y a pas de neige, à part aller à La Casba ? On va à la patinoire. Il ajoute que cette aire pourrait être utilisée pour un autre sport à la fin de l'hiver et l'été et que la Municipalité peut fournir des informations supplémentaires.

M. Thierry Luthringer aimerait que sa demande ne soit pas déformée. Il faut laisser du temps au temps pour que les bénévoles puissent travailler avec la commune. Ce n'est pas une histoire technique, mais il s'agit de mettre en place une entente cordiale.

M. Willy Margot, patineur sur cet endroit depuis 50 ans, connaît le sujet de la patinoire. Il soutient le préavis qui propose une amélioration et permet de résoudre un problème ennuyeux, soit celui d'un

fond qui n'est pas solide. En résumé, il s'agit de faire un fond plus résistant et de mettre moins d'eau pour que des machines puissent aller sur la glace qui sera plus dure. On ne veut pas recommencer de piler de la glace mouillée comme cela était le cas à une certaine époque.

M. Louis-Claude Villiger demande si l'on veut patiner cet hiver ou pas. L'hiver est très proche et on risque de ne pas pouvoir patiner cette saison. Même si l'hiver passé a été chaotique pour le ski, on a pu patiner à L'Auberson.

M. Cyril Guinchard pense qu'on doit donner un signe politique aux bénévoles pour les motiver. Il ne s'agit pas de leur demander d'abord de signer un contrat, mais de leur faire confiance. La société bouge beaucoup et les jeunes ne savent pas où ils seront dans 5 ans. Et comment peut-on prévoir s'il fera froid cet hiver et les 5 prochaines années ? Si le Conseil communal tient à sa patinoire, il doit accepter ce préavis.

M. Yvan Pahud demande de la transparence au sujet du montant de la facture de remise en état. Si la commune honore ses factures, elle devrait en retrouver la trace.

M. Luc Martin répond que la commune a pour principe d'honorer ses factures et qu'elle a exigé un minimum de qualité dans le travail qui a été fait.

M. Yvan Pahud rappelle qu'une machine est montée depuis la plaine, qu'elle a fait un trou et n'a pas pu le reboucher. Il pense que même Chf 2'000.- ou Chf 3'000.- est trop cher payé pour cette intervention.

M. Philippe Duvoisin précise que l'aménagement d'une surface stable permettra de tondre l'herbe en été. Il s'agira d'une aire de pâturage fauchée.

M. Pierre-Alain Gerber voit que ce préavis pose problème, par manque d'information. La discussion a été ouverte et les réponses aux questions ne peuvent pas toutes être données. Il propose de passer au vote si M. Thierry Luthringer maintient sa demande de renvoi. Cela permettra de savoir si 1/5 du Conseil communal est d'accord de reporter ce préavis.

M. le Président déclare que la même discussion aura lieu la prochaine fois.

M. José Gonzalez est d'avis qu'il faut voter maintenant. On va repousser d'un mois cette même discussion. Puisque tout le monde a discuté avec les jeunes, que va-t-elle amener de plus ?

M. Olivier Troyon déclare que la votation permettra de savoir si la proposition de M. Thierry Luthringer est appuyée par le Conseil communal.

M. Jean-René Marguet demande si la votation doit vraiment avoir lieu.

M. Paul-André Simon propose qu'on renvoie le préavis pour complément d'information. Faisant partie de cette commission, il comprend la demande de M. Thierry Luthringer.

M. Philippe Duvoisin précise que le prochain Conseil communal est fixé au 7 novembre 2011 et qu'il n'est plus possible de remettre ce préavis à l'ordre du jour. On devra alors voter en décembre pour un projet qui ne pourra être réalisé que l'automne 2012 et on perdra ainsi une saison.

M. Yvan Pahud constate que l'on est tenu de voter tout de suite pour faire les travaux pendant la période la plus humide.

M. Nicolas Werren, spécialiste en génie civil, déclare qu'au vu du sol fragile, il doute qu'avec deux couches de tout venant, la patinoire puisse supporter 10 tonnes.

M. Philippe Gueissaz réplique qu'il intervient en tant qu'architecte et rappelle qu'un géotextile sera posé pour tenir le tout.

M. Jean-Bruno Wettstein croit qu'on a absolument besoin de cette patinoire. Le problème a été étudié. Il ne peut qu'engager la Municipalité à suivre les travaux. Malgré les changements climatiques, on patinera à L'Auberson cet hiver.

Fin de discussion

M. le Président demande aux conseillers de voter au sujet du renvoi du préavis no 894-11.

Seuls 9 votants sont d'accord pour ce renvoi, ce qui ne représente pas le 1/5 des conseillers communaux.

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission.

Elles sont acceptées par 35 oui, 9 non et 9 abstentions.

15. Interpellations, propositions, questions

Mme Laurence Varela donne lecture d'un postulat tendant à revaloriser certaines fêtes.

Citation

- Les carrousels : x semaines avant la fin de l'année scolaire, ont-ils encore un sens ? Ne sommes-nous pas devenus les « otages aécuniers » des forains ? Qui décide des dates, la commune ou les forains ? A quelle fête sont-ils rattachés ? Est-ce toujours la fête de l'Abbaye ?
- La fin de l'année scolaire : ne pourrait-on pas :
- étudier un nouveau concept de fête, par exemple, avec la collaboration des écoles, qui marque la fin de l'année scolaire, notamment pour les classes du primaire et ainsi donner un repère, un souvenir, aux plus jeunes et aux moins jeunes ?
- marquer la fin de l'année scolaire par une belle fête. Pour rappel, actuellement, seules les promotions du secondaire sont marquées par une remise de certificats aux élèves de classes terminales, et ceci de façon peu festive. Les traditions ne font-elles pas partie de l'éducation et culture de notre jeunesse ?
- Notre fête nationale « le 1^{er} août », la tradition du rassemblement, des feux, des discours font partie de notre fête nationale. Pourquoi a-t-on laissé tomber le cortège aux flambeaux avec le défilé des fanfares ? Là aussi, essayons de faire un effort pour redynamiser nos traditions qui, ne l'oublions pas, sont un moment de partage et rassembleur pour la population locale.

Ce postulat a pour but de se donner les moyens d'essayer de revaloriser certaines fêtes perdues ou en perte de vitesse. Je remercie d'avance la Municipalité de remettre ces fêtes dans la tradition villageoise avec l'aide et la collaboration de nos organes communaux et sociétés locales.

Fin de citation

M. José Gonzalez remercie Mme Laurence Varela et lui répond que ces thèmes seront abordés et que des projets sont en cours. Il rappelle qu'une assemblée générale de l'ADIS (Association des Intérêts de Sainte-Croix) aura lieu le 8 novembre et qu'un ou plusieurs rapports seront présentés au Conseil communal. Le travail sera exécuté par des bénévoles. Il espère que le Conseil communal sera d'accord avec cette option et ne leur demandera pas de venir s'expliquer ici.

Mme Mathilde Laville dépose une motion dont elle donne lecture.

Citation

Conformément au droit que confèrent aux Conseillers les articles 58b et 59 du règlement du Conseil communal, je dépose par écrit la motion suivante auprès du président du Conseil, et je demande qu'elle soit développée séance tenante:

Motion:

Le Conseil communal demande à la Municipalité de nommer au plus vite une commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie, de la part des citoyens, des entreprises, et de l'administration communale.

Définition:

Par "énergie", on entend l'électricité, les moyens de chauffage (mazout, bois, gaz), les carburants (essence, gasoil), etc.

Préambule:

Ste-Croix est "Cité de l'énergie". Elle se doit donc de se pencher sur la problématique de l'énergie.

Dans les années qui viennent, le problème de la consommation d'énergie va se poser. Il s'agira de trouver de nouvelles sources d'énergie, et de procéder à des économies.

Selon les spécialistes, une politique d'économies d'énergie pourrait aboutir à une diminution considérable de la consommation énergétique.

But de la motion:

Le but de la motion est

- de sensibiliser la population, l'administration communale, et les entreprises à la nécessité d'économiser l'énergie.
- d'inciter chacun à rechercher, dans son domaine, le moyen d'économiser l'énergie.
- d'aboutir à une diminution de la consommation énergétique dans la commune.

Remarque:

Les personnes intéressées ou compétentes dans le domaine de l'énergie ne manquent pas dans la commune. Que l'on pense aux différents scientifiques, aux artisans (électriciens, architectes), etc. Rassembler toutes ces forces ne pourrait qu'être bénéfique pour tous.

Moyens pouvant être utilisés par les autorités communales:

- Organisation d'Etats généraux de l'énergie (rassemblant les personnes compétentes).
- Organisation d'une campagne de sensibilisation, par exemple dans le Journal de Ste-Croix.
- Rappel d'une série de gestes simples et quotidiens pouvant mener à des économies.
- Informations aux écoles.
- Information aux entreprises.
- Information au personnel communal.
- Organisation d'une "semaine des économies d'énergie", au cours de laquelle chacun est invité à être particulièrement attentif à sa consommation. Cette semaine peut être reconduite chaque année.
- Mise à la disposition du public d'une "boîte à idées".
- Demande de la collaboration de Romande Energie pour ces économies

Conformément à l'article 60 du règlement, je demande que l'assemblée décide de prendre la motion en considération séance tenante, et la renvoie à la Municipalité.

Motion:

Le Conseil communal demande à la Municipalité de nommer au plus vite une commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie, de la part des citoyens, des entreprises, et de l'administration communale.

Fin de citation

M. le Président déclare que cette motion a été appuyée par 5 conseillers.

M. Luc Martin remercie Mme Mathilde Laville. Il explique que la Municipalité planche sur l'économie d'énergie dans le programme de législature 2011-2016. Cette motion va dans le droit fil de la politique de la Municipalité. Elle se fera un plaisir d'y répondre par un ou plusieurs rapports circonstanciés.

M. le Président soumet au vote cette motion pour la transmettre à la Municipalité. Le Conseil communal l'accepte par 42 oui, 2 non et 3 abstentions.

Au nom du groupe UDC, **M. Yvan Pahud** dépose une motion pour l'utilisation de bois suisse dans les constructions communales.

Citation

Définition

- Par bois suisse, on entend le bois et tous ses dérivés exploités et transformés uniquement à base de bois provenant de forêt sur territoire helvétique.

Préambule

- 2011 est l'année de la forêt. Mais si la forêt suisse se porte relativement bien, les milieux forestiers subissent une crise sans précédent. En effet, depuis quelques années et surtout depuis la crise de l'euro, l'industrie d'exportation de bois est au ralenti.
- L'exportation de bois est un problème des plus sérieux pour toute la chaîne de la filière bois. Si l'on ne peut plus exporter, les grosses scieries sont au ralenti, elles concurrencent directement les plus petites qui, à leur tour, n'ont d'autres choix que de mettre la clef sous la porte, comme par exemple la scierie Werly à Lignerolle tout récemment.
- Les milieux forestiers sont touchés de plein fouet car les propriétaires (en particulier les communes) ne trouvent plus d'acquéreur pour leurs grumes ou à des prix ne couvrant plus les frais d'exploitation, de gestion et d'entretien de leur patrimoine forestier. Ce qui implique que l'on ne peut plus effectuer les travaux nécessaires au rôle que doit jouer la forêt dans notre société soit : production de bois, forêt de protection et endroit de détente.
- L'exportation est un problème mais l'importation est plus grave encore. Chaque jour, l'industrie de bois suisse est confrontée à des importations de bois en provenance d'Europe et du monde entier. : du bois lamellé-collé de Pologne, de Slovaquie, des panneaux de construction en bois de Turquie ou de Roumanie sont des exemples courants dans les constructions de notre pays.
- Le bois est synonyme d'écologie, oui, c'est vrai, mais seulement s'il est indigène. Notre commune est une des plus grandes communes forestières de notre canton. Montrons l'exemple, construisons en bois et surtout en bois suisse. De par son label « cité de l'énergie », Sainte-Croix a franchi le pas et surtout le défi de chauffer une partie de ses bâtiments au bois. L'approvisionnement en bois de chaudière peut être menacé, car si l'on ne peut plus vendre les bois de services, on ne couvre plus le déficit d'exploitation lié au bois Energie.
- Utiliser du bois suisse a un coût mais c'est un coût supportable pour tous. Dans la construction de la charpente d'une villa par exemple, cela représente un surcoût de Chf 250.- soit 0,03% du coût total de la construction. Utiliser du bois suisse, c'est maintenir un savoir-faire et des emplois en Suisse !

Proposition de motion :

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'utiliser du bois suisse dans toutes les constructions ou rénovations. Qu'une variante en bois soit étudiée lors de chaque nouveau projet de construction ou rénovation.

Fin de citation

M. Philippe Gueissaz rejoint M. Yvan Pahud, mais déclare que l'on ne peut pas utiliser essentiellement du bois pour toute construction. On peut encourager la Municipalité là où faire se peut. Le bois ne peut pas remplacer le béton, du fait qu'il ne résiste pas au feu. Si la motion doit être prise en considération, c'est à la Municipalité de décider finalement avec quels matériaux seront construits certains bâtiments.

M. Yvan Pahud trouve aussi qu'il faut rester logique et laisser la Municipalité trancher.

M. Olivier Guignard craint que l'on prenne des mesures protectionnistes. Il faut tenir compte de l'écart des prix et ne pas demander à la Municipalité de faire des dépenses excessives. S'il y a une concurrence étrangère, quel est le pourcentage d'économie ? On ne peut pas payer plus, alors que le reste de la Suisse joue le jeu de la concurrence internationale. Est-ce que Sainte-Croix serait seule à résister ?

M. Philippe Gueissaz rappelle que la commune est soumise aux marchés publics, fédéraux et cantonaux. Elle ne peut s'y soustraire. Dans le domaine de la construction, le charpentier ferait recours si la Municipalité était contrainte de suivre la ligne de conduite proposée par la motion. On peut en garder l'esprit tout en laissant à la Municipalité une marge de manœuvre.

M. Allan Muller propose à M. Yvan Pahud de présenter sa motion au prochain conseil avec une modification de son texte au sujet des décisions de la Municipalité.

M. Yvan Pahud déclare qu'il présente un projet dans ses grandes lignes. Il sera accepté ou non. Il trouve qu'il n'est pas contraignant pour la commune.

Selon **M. Olivier Renaud**, cette motion est contraignante car elle a pour effet d'obliger la municipalité à rédiger un rapport. Il invite M. Yvan Pahud à transformer sa motion en interpellation.

M. Jean-Claude Piguet pense que la majorité des conseillers sont d'accord avec M. Yvan Pahud. Il lui propose de présenter un postulat qui sera plus facilement accepté et lui permettra de demander des comptes à la Municipalité.

M. Yvan Pahud accepte de procéder ainsi.

Mme Martine Cuennet pose plusieurs questions :

- Plusieurs marches des escaliers conduisant au Temple depuis l'Hôtel d'Espagne sont en très mauvais état. Seront-elles réparées ?
- Au Col des Etroits, il est dangereux pour les piétons, surtout avec des enfants, de se trouver entre les toblerones quand il y a beaucoup de circulation. Côté parking, il y a un trottoir ; mais la difficulté vient ensuite pour traverser la grand-route à hauteur de l'ancienne station-service et rejoindre le haut de la rue du Tyrol. La visibilité est mauvaise. Un passage-piétons signalé aux automobilistes serait bienvenu à cet endroit.
- Si nous revenons du pâturage et longeons la route en face du parking, nous sommes acculés contre le toblerone. Il n'y a pas de trottoir et les autos ne ralentissent pas. C'est aussi stressant de longer la route de ce côté-là avec des enfants ou une personne âgée.
- La bienvenue est souhaitée aux touristes arrivant en voiture sur le Balcon du Jura. Mais pour les Ste-Crix revenant à pieds d'une balade, cela est parfois dangereux. La commune de Sainte-Croix peut-elle faire quelque chose pour les protéger même si la grand-route est cantonale?

Mme Laurence Varela demande à la Municipalité des nouvelles au sujet de la motion présentée par le PLR. Une date a-t-elle été fixée pour la votation sur les éoliennes ?

M. le Syndic explique qu'une date pour cette votation était initialement prévue le 18 novembre 2011. Elle a dû être reportée, en raison de l'élection du remplaçant de M. Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 1^{er} tour, ce même jour. Le 2^e tour aura lieu le 15 décembre 2011. Le canton va vraisemblablement fixer une nouvelle date au mois de mars 2012 pour la votation sur les éoliennes.

Mme Geneviève Rochat parle d'une manifestation qui a eu lieu près de Polyval. Une autorisation d'afficher un peu partout dans Sainte-Croix avait-elle été accordée ?

M. le Syndic répond que normalement oui, ce qu'il confirmera à la prochaine séance du Conseil communal.

M. le Président clôt la séance à 22h38.

Le Président du Conseil communal :
Salvatore Di Spirito

La Secrétaire :
Martine Cuennet